

# VAL-DE-VESLE

**MARNE, GRAND-EST**

(922 habitants, 3 745 ha, catégorie « village »)

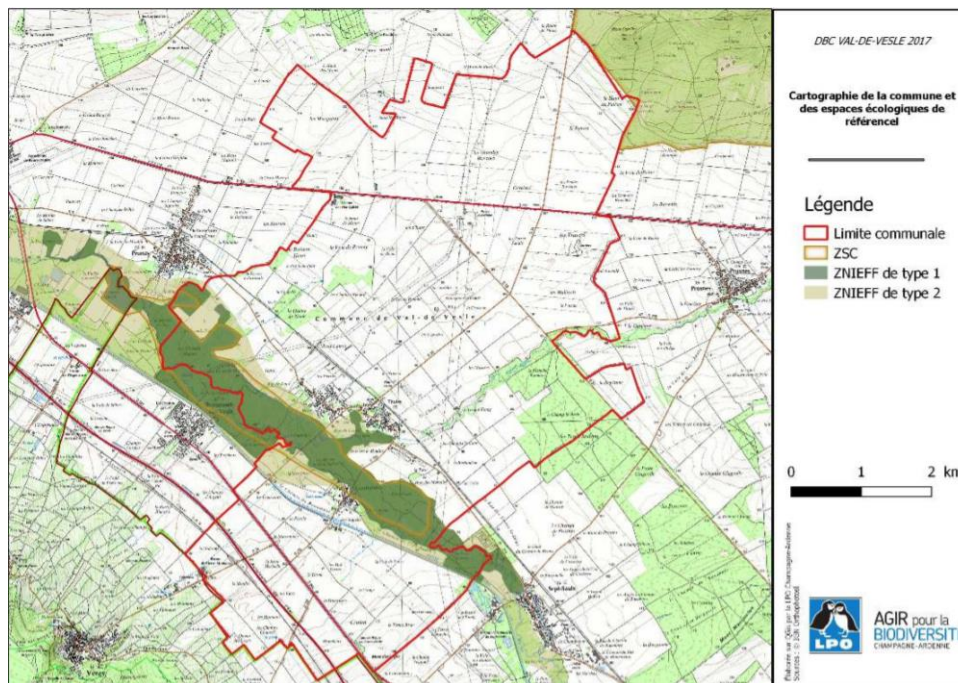
## Éléments de contexte sur la collectivité



Vue aérienne du territoire de Val-de-Vesle, un village bâti de part et d'autre d'une zone Natura 2000 et traversé par 2 rivières © Val-de-Vesle

La Commune de Val-de-Vesle est située dans le département de la Marne, en région Grand-Est. Elle se situe en Champagne crayeuse à cheval sur la vallée de la Vesle, à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Reims. Val-de-Vesle est née en 1965 de la fusion de 3 communes (Wez, Thuisy et Courmelois), aujourd'hui appelés "quartiers". Depuis 2017, elle compte parmi les 144 communes de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGRe). D'une superficie de 3 745 ha, la commune est traversée par le site Natura 2000 que l'on appelle "Marais de Courmelois", sous convention de gestion depuis 2011 par le Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA). Située dans une vallée alluviale, Val-de-Vesle constitue une enclave au sein d'un territoire agricole caractérisé par un paysage d'openfield ; le centre du village est traversé par la Vesle et son affluent la Prône mais aussi par le Canal de l'Aisne à la Marne.

En décembre 2020, la commune a été reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) par le collectif régional TEN (animé par la Direction régionale de l'OFB (OFB Grand-Est) et la Région Grand-Est).



Cartographie des espaces écologiques de la commune de Val-de-Vesle @ LPO Champagne-Ardenne



## 1. Connaissance, planification, protection et restauration des milieux

---

### Documents d'urbanisme

La Commune de Val-de-Vesle a souhaité préserver les espaces naturels (site Natura 2000, zones humides, sensibles, corridors écologiques, cours d'eau) dans son Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en 2014. L'enjeu est de garantir pour les décennies à venir ces réservoirs de biodiversité ainsi que la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Sur les parties urbaines, le PLU prévoit d'urbaniser les dents creuses ; 5 ha de propriété communale, sont susceptibles d'être urbanisés en extension urbaine.

### Stratégie foncière

La commune a une maîtrise foncière forte priorisée sur les espaces naturels. Depuis 2010, plus de 26 ha sont devenues propriétés communales. Ces acquisitions se concentrent sur le linéaire des deux rivières qui la traversent. Grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ce sont 500 000 euros qui ont été utilisés pour l'acquisition d'espaces naturels. Via la maîtrise foncière, la commune peut déclencher toutes actions de préservation et/ou restauration en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels de Champagne Ardenne (CENCA), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), l'agence de l'eau Seine-Normandie, le syndicat de rivière (SIABAVES).

Lien vers la fiche-action présentée par la commune : <http://www.capitale-biodiversite.fr/experiences/acquisitions-de-zones-sensibles-naturelles-et-humides>

### Connaissance

En 2017, la commune a lancé la réalisation d'un [Diagnostic de la biodiversité communale](#) en partenariat avec LPO Champagne Ardenne et financé par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est (DREAL). 522 espèces ont été recensées, 208 pour la faune et 314 pour la flore. Cet ABC a permis l'élaboration d'un programme Trame verte et bleue 2018-2020, toujours avec la LPO et avec le soutien de la DREAL, comprenant la restauration de mares, la plantation de haies et de vergers de variétés anciennes.

En dehors du thème de l'eau, la commune a aussi une action significative sur la pollution lumineuse et un soutien à l'agriculture biologique (par un marché local et en lui attribuant des terres communales) avec l'installation d'un GAEC bio.

## Protection et restauration des milieux

### Réouverture d'une mare forestière

En 2020, dans le cadre du programme Trame verte et bleue, la commune a réalisé des travaux de réouverture d'une mare forestière de 150 m<sup>2</sup> sur sol limoneux-argileux. Cette opération a été encadrée par la LPO et a bénéficié de financements publics à hauteur de 80%.



Réouverture d'une mare forestière. © Myriam Boulouard

### Restauration et valorisation du Marais de Courmelois

Le Marais de Courmelois fait partie des vastes marais de la Vesle, un des ensembles marécageux les plus vastes de Champagne crayeuse après les marais de Saint-Gond, qui jouent un rôle essentiel dans la régulation des crues et des étiages de la Vesle. C'est un site Natura 2000.

Suite à son acquisition en 2010 par la commune (25 ha), 900 peupliers ont été abattus dans le but de diversifier le cortège floristique, de maintenir le milieu ouvert et de favoriser les habitats naturels de marais calcaire. Cette opération fut financée à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la vente du bois de coupe permettant de financer les 20% restants. La commune a confié en 2011 la gestion du site au CEN Champagne-Ardenne, pour une durée de 10 ans, tacitement reconduite. Un avenant a été ajouté en 2016 lors de l'achat par la commune d'une nouvelle parcelle.

Un suivi faune-flore a été mis en place et d'autres actions de restauration et d'entretien des milieux ont été mis en place en complément de la restauration initiale de l'ancienne peupleraie : création d'une mare, rétablissement de la surface et du bon état de conservation de mégaphorbiaie et de marais à *Cladium mariscus*, limitation de la présence de ligneux.

Lien vers la fiche-action présentée par la commune : <http://www.capitale-biodiversite.fr/experiences/restauration-entretien-et-valorisation-des-zones-humides>



Marais de Courmelois, site Natura 2000, Val-de-Vesle ©  
Myriam Boulouard



Marais de Courmelois, site Natura 2000, Val-de-Vesle © David  
Monnier



## 2. Lutte contre les pollutions et les risques via des solutions fondées sur la nature

### Objectif zéro pesticide

L'engagement de la commune sur l'arrêt des produits phytosanitaires date de 2015, avec une mise en place de la gestion différenciée. Ses 4 cimetières sont également en gestion zéro-phyto depuis 2020. Elle a obtenu la distinction « Commune nature » niveau 2 et le niveau 3 en cours (disposition régional en région Grand Est).

### Gestion écologique des espaces publics

La commune n'arrose plus ses pelouses, et a procédé à la suppression des jardinières pour limiter les arrosages (hormis pour les secteurs de la mairie, le monument aux morts et l'église). L'entretien des espaces de nature est réduit, comme à l'image du parc des Grands Bois. La commune supprime petit à petit la taille de ses arbustes. Les produits issus de la taille sont valorisés en paillage.

La gestion du patrimoine arboré de la commune est effectuée d'après l'inventaire réalisé par l'Office National des forêts.

La gestion des espèces exotiques envahissantes se fait par surveillance. La commune fait attention dans ses pratiques de gestion pour éviter sa propagation, mais n'est pas engagée dans un programme de lutte spéci-



fique.

### Plantation de vergers et de haies

Depuis 2014, et dans le cadre de l'Appel à projet régional « Trame verte et bleue » (dispositif de financement et d'accompagnement commun de l'Etat, la Région, l'OFB et les agences de l'Eau en région Grand Est), la commune a planté 4 vergers communaux, composés de variétés anciennes voir oubliées de Champagne-Ardenne. Plus de 150 fruitiers issus de la marque « végétal local » ont été plantés selon les recommandations de la LPO. Une fauche tardive y est appliquée.

La commune a également planté plus de 1000 arbustes, répartis sur un linéaire de 1,4 km de haies.



Pour sensibiliser les habitants à ce type de plantation, une journée « nature » a été organisée le 31 octobre 2020, proposant la distribution d'arbres fruitiers, de nichoirs et de passages à hérissons pour clôtures.



Verger municipal planté d'une centaine d'arbres © David Monnier



Plantation de haie © Myriam Boulouard



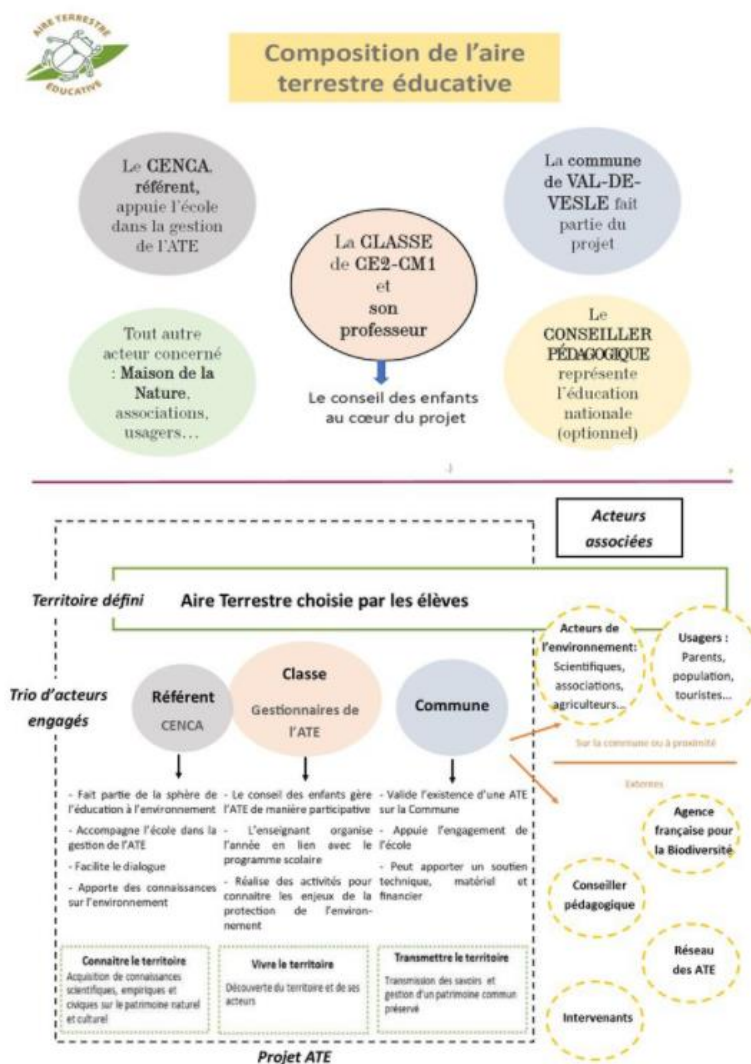
### 3. Mobilisation et implication des citoyens et des parties prenantes

#### L'Aire terrestre éducative (ATE)

Val-de-Vesle est l'une des premières communes de la Marne à mettre en place une « Aire Terrestre Educative » (ATE). Ce dispositif financé par l'Office français de la Biodiversité a été monté avec le soutien du CEN Champagne-Ardenne par l'école élémentaire de Val-de-Vesle, à qui la commune a mis à disposition de trois propriétés communales, toutes situées en milieux humides. C'est le site du « Bois de Luche », terrain situé à proximité de l'école, qui a été choisi par les élèves. Cette ATE est mise à disposition pour une durée de trois ans.

Au cours de sa première année, le CEN a accompagné la classe à l'élaboration d'un plan de gestion, à la compréhension du cycle de l'eau et du fonctionnement des zones humides. Des inventaires faune-flore ont également été réalisés par les écoliers. Une passation avec une nouvelle enseignante est prévue à la rentrée de septembre 2021. Associations, bûcherons, usagers, agriculteurs participent aussi à cette aventure éducative.

Lien vers la fiche-action présentée par la commune : <http://www.capitale-biodiversite.fr/experiences/aire-terrestre-educative-ate>



Composition de l'ATE Val-de-Vesle © Val-de-Vesle



Les élèves de la classe de CM1 de l'école élémentaire de Val-de-Vesle sur leur ATE © Myriam Boulouard

### Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes

Instauré en 2015, lors du projet de création du parc des Grands Bois, le conseil municipal des enfants et des jeunes est une instance qui comprend quatre commissions : « citoyenneté et solidarité », « sports et loisirs », « communication » et « aménagement du territoire et environnement ». Il n'y a pas d'élection, l'enfant ou le jeune qui souhaite siéger doit présenter pourquoi il souhaite participer.

### Le Comité local de la Biodiversité

La commune a créé un comité local de la biodiversité au sein de son conseil municipal avec une ligne budgétaire dédiée depuis cette année.

### Education à l'environnement

Depuis plus de dix ans, Val-de-Vesle organise avec ses partenaires (LPO, CENCA et nouvellement les croqueurs de pommes) de nombreuses animations nature et expositions, à destination des scolaires et du grand public mais également d'élus : visite du marais, sortie nature nocturne sur les amphibiens et les rapaces nocturnes dans les marais...

De plus, Val-de-Vesle a conçu avec ses partenaires deux panneaux d'information et de sensibilisation placés aux deux entrées du Marais de Courmelois.





Evaluateurs :

David Monnier, Direction régionale Grand-Est de l'Office français de la Biodiversité (OFB Grand-Est)

Nassera Derouèche, Région Grand-Est

Myriam Boulouard, Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF)

---

*Personnes rencontrées :*

---

Serge Hiet, Maire de Val-de-Vesle

Isabelle Perrin, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire de Val-de-Vesle en charge de l'environnement

Aurélien Deschatres, Coordinateur du service conservation à la Ligue pour la Protection des Oiseaux  
Champagne-Ardenne

Mélanie Braillon-Vuile, Chargée de mission Marne Ouest au Conservatoire des espaces naturels de  
Champagne-Ardenne (CENCA)

Le bureau d'études Métamorphose

L'institutrice de la classe de CM1 de l'école primaire de Val-de-Vesle et ses élèves

---

*Date de la visite de terrain : Mardi 13 juillet 2021*

---